

MEMOIRES

LES SECRETS DE LA PHARMACOPEE (1)

Par Dr J. C. S. GAUTHIER, d'Upou.

Les quelques notes sur la pharmacopée que j'ai recueillies pour vous les communiquer en séance plénière de notre association Médico-Chirurgicale de St-Hyacinthe, sont le résultat de patientes recherches. Je leur donne le titre de secrets de la pharmacopée, en raison du mystère dont certaines préparations pharmaceutiques sont entourées par les grandes maisons de commerce qui nous les fournissent.

Ces remarques ne sont pas adressées, comme une critique aux pharmaciens ni aux médecins pharmaciens. Je les livre à la publicité dans le seul et unique but de me rendre utile à mes confrères en médecine.

Depuis longtemps les médecins pratiquants dans les districts ruraux de la Province de Québec gémissent sur l'insuffisance de leurs revenus et voient de jour en jour la gêne s'installer à leur foyer. Les progrès étonnants de la science, au point de vue du traitement prophylactique des maladies, l'hygiène privée et publique, qui sans cesse luttent efficacement contre les épidémies et la chirurgie qui ne cesse d'empiéter sur le domaine de la médecine, réduisent à la famine le médecin des campagnes. Il constate avec effroi l'exode de ses malades vers les grands centres et les hôpitaux où les différentes branches de la médecine sont spécialisées.

L'avenir se montre de plus en plus sombre pour celui qui fait de la médecine générale. Sans compter avec la compétition effrénée qui ruine la profession rurale, cette course au clocher entre médecins qui pour une popularité éphémère, se font un point d'honneur de pratiquer la médecine pour des honoraires ridicules.

Je désire aujourd'hui attirer votre attention sur une nouvelle plaie qui nous ronge et contre laquelle je voudrais réagir et lutter avec votre concours. Je veux vous proposer de secouer le joug des marchands de remèdes qui oppriment la profession médicale et la tiennent en tutelle.

Aux Etats-Unis, c'est au moyen du " Pure food and drugs law " que l'on veut empêcher les médecins de manipuler leurs remèdes et les forcer à avoir recours dans tous les cas aux pharmaciens. L'on fait un crime au médecin de fournir des remèdes à ses clients.

Laissez-moi vous citer une résolution qui a été proposée à la

(1) Communication à la réunion de l'association Médico-Chirurgicale de St-Hyacinthe, le 19 décembre 1907.